

HÉNIN-BEAUMONT C'EST VOUS !

N° 70 - OCTOBRE 2020



**PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

***112 orientations pour construire
la ville de demain !***





481 bis rue Elie Gruyelle,
62110 Hénin-Beaumont
(à coté du restaurant l'Atelier)

Menuiseries

PVC - Alu

Portes d'entrée

Volets roulants

Motorisation

Réparation

Portes de garage

03 21 20 70 71



Nous avons l'honneur de vous annoncer qu'

AMANDINE CAPILLON MISS HÉNINOIS 2019

a été élue ce samedi 10 octobre 2020

1^e dauphine

Miss
Nord Pas-de-Calais



VOTRE VILLE EST SÉLECTIONNÉE AUX TROPHÉES DE LA COMMUNICATION POUR LA QUALITÉ DE SON MAGAZINE

Magazine édité par la Ville d'Hénin-Beaumont - Directrice de publication : Huguette Fatna - Rédaction et conception : Service communication Ville d'Hénin-Beaumont - Photographies : Service communication Ville d'Hénin-Beaumont et Adobe Stock - Impression RC326117959 Imprimerie Delezenne



Septembre 2020 - Visite du chantier de la Gare SNCF

CONSTRUISONS L'AVENIR DE NOTRE VILLE

Ce nouveau numéro du magazine municipal est l'occasion d'évoquer avec vous ce que sera Hénin-Beaumont demain. Hénin-Beaumont, c'est un patrimoine commun à l'ensemble des Héinois et Beaumontois, un patrimoine qui doit donc être à la fois protégé et valorisé.

Les grandes orientations pour notre ville, vous les connaissez déjà. J'ai pris l'engagement de rendre notre ville plus attractive, plus agréable à vivre, de rénover le bâti, de développer les mobilités douces, de faire d'Héning-Beaumont une ville-jardin et surtout, de répondre à vos besoins.

Pour ce faire, nous avons besoin d'outils de planification. Lors du dernier conseil municipal, nous avons ainsi débattu de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ces outils juridiques rénovés – que vous retrouverez dans les pages qui suivent – doivent nous permettre de réaliser pleinement nos ambitions.

Nous allons d'une part considérablement renforcer la qualité environnementale de notre ville, en agissant sur la qualité de l'air, en plantant des arbres, et en valorisant les espaces verts qui seront, demain, de nouveaux lieux de rencontre.

Mais nous agissons aussi pour mettre en valeur notre patrimoine remarquable, pour encourager le commerce de proximité, pour améliorer l'habitat et le confort de l'espace public.

Ces projets urbains, c'est uniquement dans votre intérêt que je veux les mener. Avec une seule ambition : que demain, Héning-Beaumont soit une véritable locomotive d'attractivité, à votre service !

Steve Briois,
Votre Maire

QU'EST-CE QUE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable**, ou **PADD**, est la colonne vertébrale du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. C'est un document synthétique qui doit faire apparaître clairement les grandes orientations retenues pour l'avenir du territoire.

Il constitue donc le projet politique porté par vos élus. Il est le document de référence du **Plan Local d'Urbanisme**, par sa vision prospective notamment.

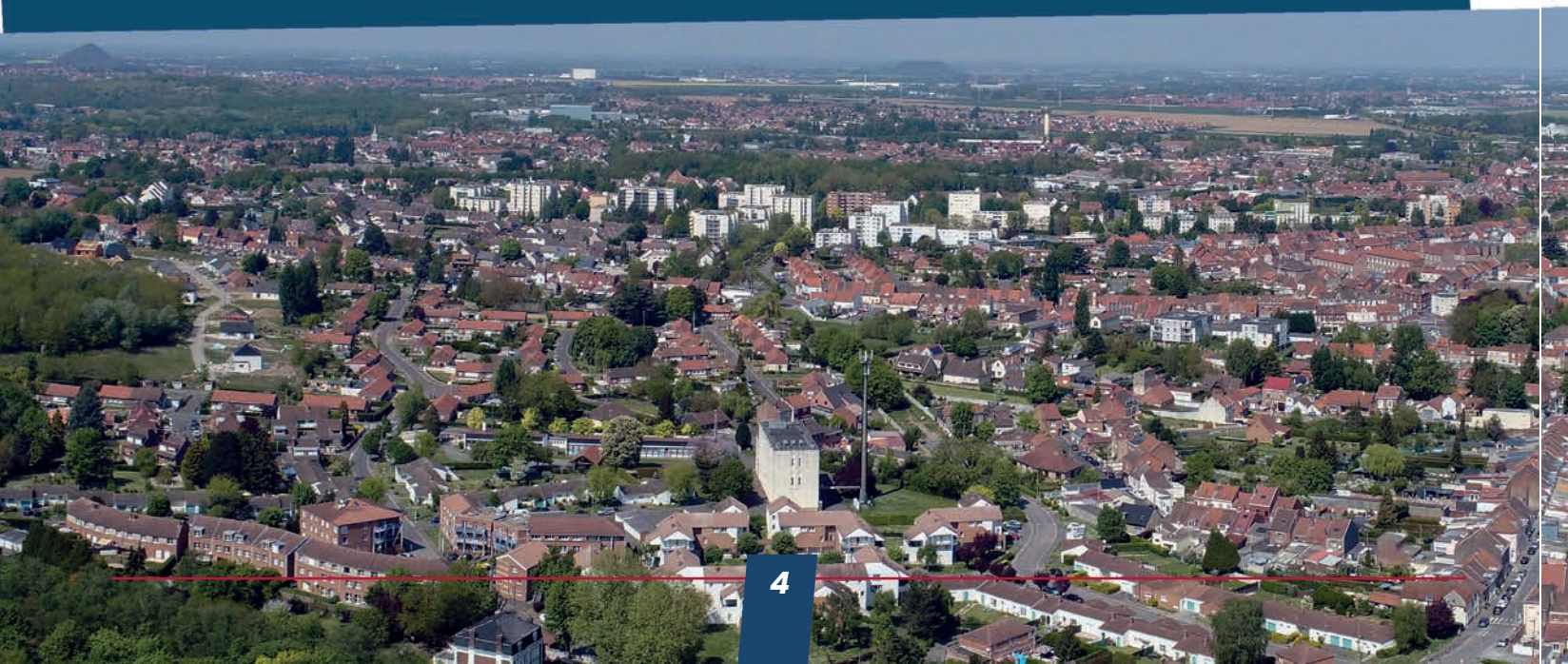
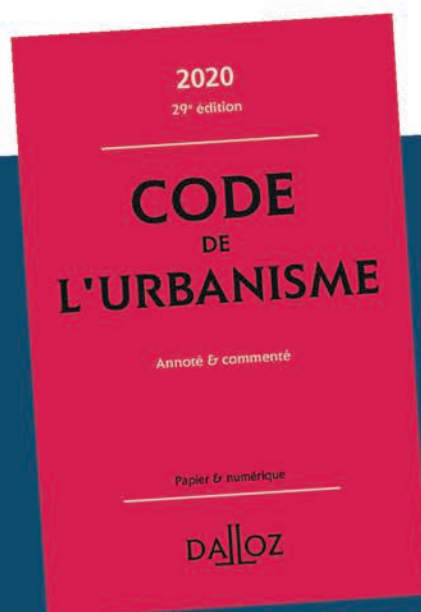
LE PROJET POLITIQUE

Par délibération du conseil municipal du 12 avril 2019, la ville d'Hénin-Beaumont a lancé la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Lors du conseil municipal du 9 octobre 2020, les élus de la ville ont eu l'occasion de débattre du PADD.

Le projet politique prend en compte et traduit localement les orientations et les objectifs des cadres supra-communaux.

Il est le reflet des orientations de développement urbain portées par vos élus.



LES PRINCIPES FONDATEURS DU PADD

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.

Les plans locaux d'urbanisme déterminent les conditions permettant de garantir les principes suivants (article L.101-2 du code de l'urbanisme) :

1° L'équilibre entre :

- ❖ Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- ❖ Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- ❖ Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- ❖ La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- ❖ Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipements commerciaux, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographique-

ment équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toutes natures ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;






7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.



POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Accompagner la transition vers les mobilités douces

- 
-  Conforter le pôle gare et son intermodalité
 -  Aménager les entrées de ville pour valoriser le paysage et sécuriser les différents flux
 -  Développer l'offre de transport en commun
 -  Itinéraire du BHNS
 -  Intensifier l'urbanisation aux abords du BHNS
 -  Mettre en valeur le cavalier
 -  Compléter le maillage de liaisons douces

Les enjeux :

Malgré le renforcement en cours des transports en commun sur le territoire, les habitants d'Hénin-Beaumont sont encore largement dépendants de la voiture individuelle. L'objectif de la ville est donc de développer une offre alternative. L'ensemble des alternatives doit donc être soutenu pour favoriser la transition des comportements individuels.



1 - RENFORCER LE DÉPLOIEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN

- ✧ **Mener une politique de développement de l'offre de transports en commun** (maillage, desserte, fréquence) en collaboration étroite avec l'autorité organisatrice de transport.
- ✧ **Développer le réseau local** dans une logique intercommunale.
- ✧ **Intensifier l'urbanisation aux abords du BHNS** et travailler sur les espaces mutables à proximité.

2 - COMPLÉTER LE MAILLAGE DE LIAISONS DOUCES POUR UN TERRITOIRE QUI SE VIT À L'ÉCHELLE DU PIÉTON

- ✧ Œuvrer, en lien avec le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle, à **compléter le maillage des pistes cyclables**.
- ✧ **Développer les aménagements dédiés aux circulations piétonnes** pour mettre en oeuvre des liaisons efficaces, sécurisées et adaptées aux personnes à mobilité réduite, notamment pour desservir les principaux pôles de services, d'équipements, de loisirs et de commerces et pour permettre les liaisons inter-quartiers.
- ✧ **Mettre en valeur le cavalier et renforcer et créer des liaisons vertes** notamment entre les cœurs de nature

3 - MAÎTRISER LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL



- **Favoriser les transports collectifs et le covoiturage** en direction de et dans Hénin-Beaumont, un des principaux pôles d'emploi de l'intercommunalité, mais aussi vers les autres pôles d'emploi communautaires, départementaux et régionaux.
- **Encourager l'élaboration de plans de déplacement d'entreprise.**

4 - PERSÉVÉRER DANS LA POLITIQUE DE GESTION DU STATIONNEMENT

- **Augmenter l'offre de stationnement gratuit**, mais limitée dans le temps aux abords du centre-ville afin de soutenir les activités commerciales, mais aussi de favoriser la fluidité des flux automobiles
- **Maîtriser l'impact du stationnement dans l'espace public**, source de nuisances lorsqu'il est mal maîtrisé.

5 - FAVORISER ET ENCOURAGER LES PRINCIPES DE L'ÉCOMOBILITÉ

- **Accompagner**, en collaboration avec les principaux acteurs institutionnels, **le développement du covoiturage** au travers de la mise en place d'un réseau de mise en contact et du développement d'aires dédiées.
- **Faciliter l'utilisation de véhicules électriques** avec la mise en place de bornes de recharge et développer une flotte de véhicules publics « propres ».
- **Continuer à développer l'offre de transports à la demande**, notamment pour les publics précaires et peu mobiles.
- **Prévenir les risques pour la santé publique** notamment concernant la qualité de l'air et les nuisances sonores.



6. DÉVELOPPER LES AMÉNAGEMENTS VISANT À PACIFIER L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE

- **Envisager les principales routes départementales en ville comme des pénitentes** où la vitesse et l'espace consacrés aux véhicules motorisés sont aménagés afin d'offrir une place sécurisée aux modes doux.
- **Assurer une bonne gestion des axes de circulation** pour renforcer la sécurité routière et limiter les points noirs circulatoires.
- **Aménager les entrées de ville** pour valoriser le paysage et l'identité communale, mais aussi pour sécuriser les routes en matérialisant le passage dans le tissu urbain et l'obligation de ralentir.
- **Appuyer la politique circulatoire du Plan de Déplacements Urbains Artois-Gohelle.**

7 - ENCOURAGER L'INTERMODALITÉ

- **Améliorer l'intermodalité entre les différents modes de déplacement** (circulations douces, covoiturage, bus et réseau ferré, parkings-relais) pour faciliter les complémentarités entre les différents modes de transport et contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.
- **Développer le pôle gare** comme un réel pôle d'échanges.



POUR UNE VILLE NATURELLE

*renforcer la qualité
environnementale et le cadre de vie*

- Préserver le canal de la Deûle en tant que corridor de biodiversité
- Préserver, valoriser, voire reconstituer les zones humides
- Protéger les ZNIEFF
- Préserver la trame verte discontinue
- Préserver le cavalier comme un lien entre les coeurs de nature
- Assurer un tampon paysager pour limiter les nuisances
- Préserver l'espace agricole
- Organiser l'ouverture du village vers la plaine agricole
- Préserver et valoriser les éléments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Travailler le traitement des lisières urbaines
- Cônes de vue à préserver
- Préserver les éléments du patrimoine remarquable au sein de l'enveloppe urbaine



1 – PRÉSERVER LA TRAME BLEUE

- **Préserver le canal de la Deûle en tant que corridor de biodiversité** tant du point de vue de la qualité que de la fonctionnalité.
- **Préserver, valoriser voire reconstituer les zones humides** en tant que réservoirs de biodiversité exceptionnels.
- **Tenir compte des orientations du SDAGE Artois-Picardie et du SAGE Marque-Deûle.**
- **Préserver et améliorer la qualité des eaux souterraines et de surface.**

2 – CONSOLIDER LA TRAME VERTE DANS UN TERRITOIRE FORTEMENT URBANISÉ



- **Préserver, valoriser et reconstituer les réservoirs de biodiversité.**
- **Maintenir le réseau de corridors écologiques**, notamment minier, existant et développer son maillage.
- **Préserver la trame des haies et alignements d'arbres** ainsi que les lisières de l'enveloppe urbaine.
- **Maintenir les jardins et boisements privés ou publics**, présents dans le tissu urbain en tant qu'espaces de respiration urbaine et supports d'une trame verte discontinue mais essentielle.
- **Préserver les grands ensembles naturels emblématiques de la commune** comme les Marais et Terril d'Oignies, et Terrils 85 et 89, Terrils 84 et 205.

3 – FAIRE FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Lutter contre le mécanisme de l'îlot de chaleur urbain** en favorisant le végétal plutôt que le minéral dans les jardins publics comme privés afin de limiter les températures lors des heures chaudes.
- **Prendre en compte les risques et nuisances et développer les outils de communication auprès des administrés.**
- **Tenir compte des objectifs du PCAET.**



4 – PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE REMARQUABLE DE NOTRE VILLE

- **Préserver et valoriser le monument historique : l'église Saint-Martin**
- **Préserver et valoriser le patrimoine historique de la commune**, notamment les cités minières (quartier Macé Darcy et Coté Foch), les terrils ou certains corps de fermes remarquables
- **Préserver et valoriser les perspectives sur le patrimoine minier et culturel** dans le paysage urbain.

5 – MIEUX INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AU PAYSAGE ET À L'ENVIRONNEMENT



Mieux travailler les transitions entre espaces urbains et espaces naturels et agricoles (lisières urbaines et entrées de ville) par une intégration paysagère approfondie.

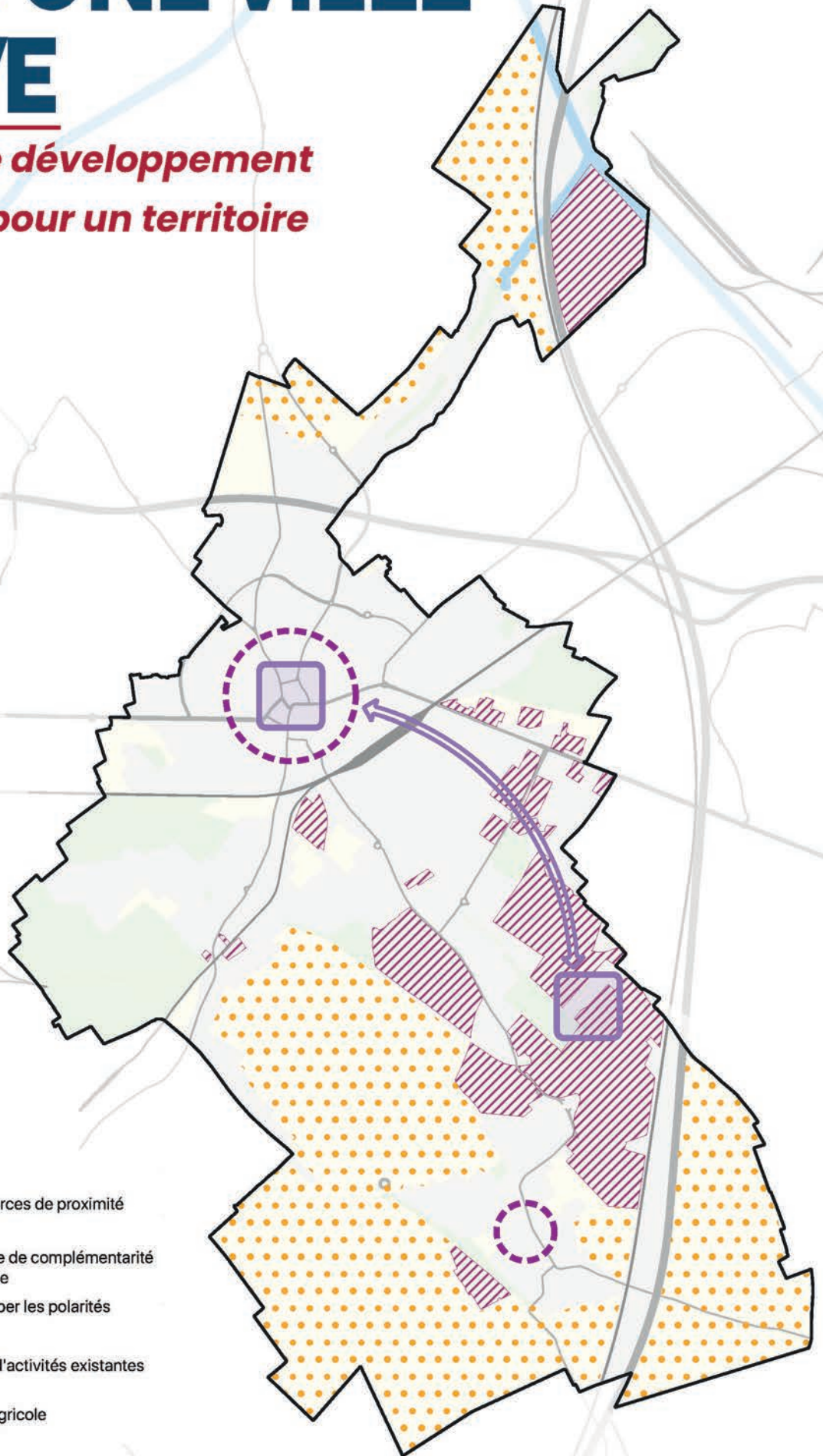
- **Végétaliser les voies principales connectées aux entrées de ville** par la plantation de végétaux adaptés à l'échelle de la voie.
- **Végétaliser les espaces nus d'arbres** (parkings, rues et avenues).
- **Approfondir la gestion différenciée des espaces verts** (choisir des plantes adaptées, gérer les ressources et notamment l'eau de manière raisonnée...).
- **Assurer une meilleure gestion et une bonne intégration des enseignes, pré-enseignes et de la publicité au tissu urbain.**
- **Développer les zones d'activité existantes** avec un objectif de composition et d'intégration paysagères.



POUR UNE VILLE ACTIVE

encourager le développement économique pour un territoire rayonnant

-  Préserver les commerces de proximité
-  Maintenir une logique de complémentarité de l'offre commerciale
-  Maintenir et développer les polarités commerciales
-  Conforter les zones d'activités existantes
-  Protéger le secteur agricole



Les enjeux :

Hénin-Beaumont est un pôle économique majeur de l'agglomération. Il concentre une variété d'activités économiques et attire, chaque jour, de nombreux travailleurs. La ville se doit de préserver ses acquis (commerces de proximité et zones d'activités d'intérêt communautaire...), tout en étant à la pointe du développement d'activités économiques nouvelles et complémentaires. La gestion des mobilités domicile-travail qui sont importantes en direction de la ville constitue aussi un enjeu majeur.



3- ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CONCERTÉ ET DURABLE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

- Éviter la dispersion des zones d'activités sur le territoire.
- Poursuivre le développement économique en profitant de l'effet vitrine des grands axes structurants.

1- PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE COMMERCE DE PROXIMITÉ

- Préserver les commerces de proximité, véritables vecteurs de lien social dans les quartiers.
- Conforter l'attractivité et la diversité commerciale du centre-ville.
- Faciliter l'accès aux commerces par une organisation structurée du stationnement et des mobilités douces.

2- SOUTENIR, DIVERSIFIER ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AGRICOLES

- Maintenir les terres agricoles existantes et encourager la diversification de l'agriculture (agriculture urbaine...).
- Encourager l'implantation de jardins familiaux et de jardins partagés.
- Favoriser le développement des circuits courts et la consommation de produits alimentaires locaux.

4 - DÉVELOPPER LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES EN LIEN AVEC L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

- Favoriser la mise en place du très haut débit pour faciliter l'implantation d'activités économiques novatrices.
- Renforcer les infrastructures de télécommunication et de connexion des lieux publics.

5- CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS EN VEILLANT À UNE MEILLEURE INTÉGRATION PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

- Conforter les zones d'activités économiques et commerciales.
- Conforter le pôle commercial majeur du Sud-Est du territoire.
- Maintenir une logique de complémentarité de l'offre commerciale du centre-ville et des zones d'activités.
- Mieux intégrer les zones d'activités au paysage et à l'environnement.

6 - SOUTENIR LA DIVERSIFICATION DU TISSU ÉCONOMIQUE ET DES NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

- Accueillir les micro-activités du secteur tertiaire ou de l'artisanat au cœur de la ville dès lors qu'elles ne créent pas de nuisances pour le tissu résidentiel.
- Créer des lieux favorisant le travail à distance, la collaboration et la mise en réseau des entreprises.
- Encourager la mutualisation des biens, des espaces et des outils afin de favoriser l'émergence de l'économie collaborative (plateformes de covoiturage, lieux d'échange d'outils, de savoirs et de compétences...).





POUR UNE VILLE SOLIDAIRE



Concert pour les seniors de la résidence Pasteur



Distribution de paniers de producteurs locaux pour les personnes ne pouvant se déplacer



Soutien aux initiatives locales

Répondre aux défis d'un territoire de cohésion

Les enjeux :

Le parc local de logements est marqué par un équilibre entre les statuts d'occupation « propriétaire » et « locataire », mais également par un taux de vacance élevé.

L'objectif de la ville est de parvenir à assurer l'équilibre social de l'habitat, tout en apportant l'ensemble des services et équipements publics nécessaires. Enfin, l'un des défis de la ville est d'adapter son offre de logement aux changements.



1 - METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE D'HABITAT ASSURANT UN VÉRITABLE PARCOURS RÉSIDENTIEL ET UNE OFFRE ADAPTÉE

- **Privilégier la construction de logements de taille petite à moyenne**, en adéquation avec la taille des ménages qui diminue.
- **Développer des logements adaptés aux jeunes ménages** pour rendre la ville accessible aux familles.
- **Assurer l'équilibre du parc de logements sociaux** pour maintenir l'accessibilité de la ville aux ménages modestes et répondre aux exigences en termes de logements locatifs sociaux du Programme Local de l'Habitat.
- **Réinvestir les logements vacants de la commune.**
- **Développer des logements adaptés aux personnes âgées** pour anticiper les besoins à moyen et long terme.



2 - DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE RÉNOVATION/RÉHABILITATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ OU NON ADAPTÉ AUX NORMES

- **Favoriser l'accompagnement des habitants pour la rénovation de l'habitat dégradé.**
- **Favoriser la rénovation thermique des bâtiments** pour réduire la facture énergétique.
- **Accompagner la transformation des logements** pour l'adaptation aux difficultés des personnes âgées.

4 - AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LE CONFORT DE L'ESPACE PUBLIC



- **Favoriser les déplacements doux**, notamment piétons, en intégrant des aménagements qualitatifs de l'espace public.
- **Rendre accessible tous les espaces publics**, y compris aux personnes à mobilité réduite.
- **Assurer la cohérence visuelle de l'espace public** pour rendre plus lisibles les espaces publics par un mobilier urbain, des couleurs et des matériaux homogènes.



3 - ASSURER UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS POUR TOUS ET ACCESSIBLES À TOUS

- **Maintenir le bon niveau d'équipements sportifs, culturels, scolaires, administratifs et médicaux.**
- **Appréhender les besoins futurs** notamment pour les plus jeunes et les personnes âgées.
- **Répondre aux besoins des gens du voyage** (aire d'accueil).

5 - RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE ET URBAINE

- **Développer l'offre de logements sociaux** et en hébergements spécifiques en vue des besoins futurs.
- **Permettre à chaque habitant de bénéficier des services urbains** au sens large (services et équipements publics, transports en commun, commerces de proximité, espaces verts, infrastructures dédiées aux mobilités douces) et consolider les bases d'une ville agréable.

6 - ENCOURAGER ET SOUTENIR LE DYNAMISME ASSOCIATIF DANS LA VILLE

- **Soutenir les associations, créatrices de lien social et intergénérationnel.**





POUR UNE VILLE EXEMPLAIRE

Faire de la ville une référence en matière d'écologie urbaine



Les enjeux :

Hénin-Beaumont souhaite s'engager dans le virage du développement durable, dans les domaines de l'écologie, de la gestion des déchets, des économies de ressources naturelles. Elle entend devenir encore plus une ville exemplaire.





1 – ÉCONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

- **Promouvoir la filière des énergies propres** dans une logique d'excellence énergétique.
- **Rationaliser la consommation en eau potable** au travers de plusieurs mesures comme la promotion de campagnes d'information en lien avec le service délégataire, l'encouragement de la récupération des eaux pluviales, la mise en oeuvre d'une irrigation agricole raisonnée.

2 – FAVORISER UNE GESTION RAISONNÉE DES EAUX DE RUISSELLEMENT, POUR UNE URBANISATION « DOUCE »

- **Améliorer la qualité des eaux** en limitant les pollutions.
- **Prévenir les risques de pollution** du sol, du sous-sol, des eaux souterraines et de surface.
- **Adapter la gestion des eaux pluviales** aux vulnérabilités communales afin d'éviter les inondations en temps d'événements exceptionnels
- **Limiter l'imperméabilisation des sols** afin d'empêcher le ruissellement.
- **Favoriser les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales** dans tous les projets d'aménagement et de construction.
- **Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides.**

3 – SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES

- **Encourager le développement des projets agricoles** en circuits courts de type maraîchage.
- **Soutenir le commerce de proximité.**



4 – PROMOUVOIR LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

- **Recréer des trames vertes** afin de lutter contre le réchauffement climatique et valoriser le cadre de vie. Il s'agit de promouvoir le verdissement de la commune (plantation d'arbres de naissance, végétalisation de tous les espaces publics, accompagnement de la végétalisation des espaces privées...).

5 – PROMOUVOIR UN URBANISME DURABLE ET DE QUALITÉ, RÉPONDANT AUX ENJEUX DU XXI^{ÈME} SIÈCLE

- **Penser les futurs quartiers et futurs projets en fonction des déplacements doux**, vers les centres d'animation urbaine.
- **Promouvoir une architecture bioclimatique** en favorisant les implantations des nouvelles constructions par rapport au site et dans une orientation solaire favorable aux économies d'énergie.
- **Favoriser les constructions (quel que soit leur destination) répondant aux critères de la haute qualité environnementale et de la performance énergétique.**

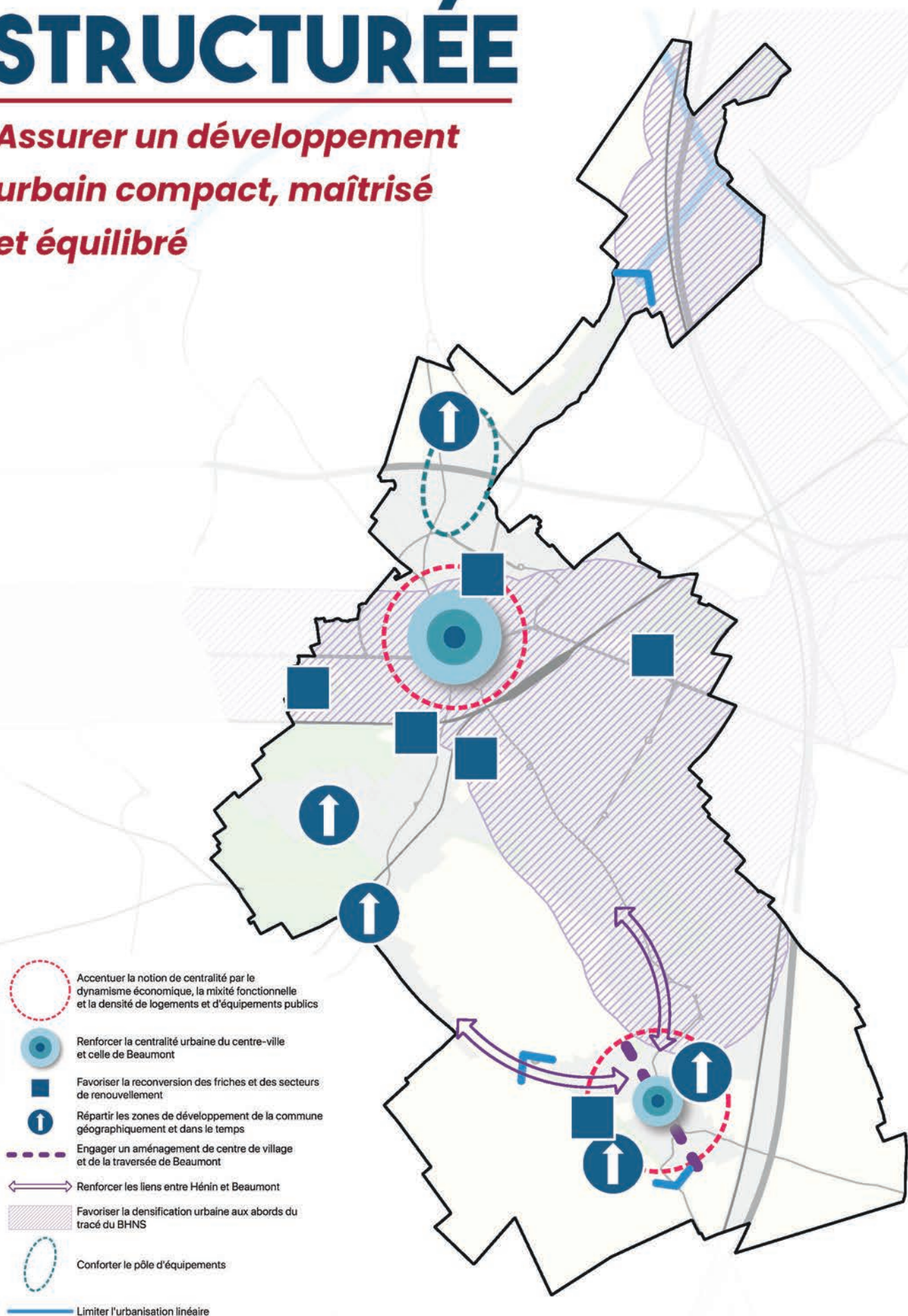


6 – ACCENTUER LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

- **Encourager, en lien avec le service gestionnaire, les ménages et les entreprises à diminuer leurs quantités de déchets.**
- **Favoriser la collecte distincte des déchets organiques** afin de favoriser le compostage.
- **Développer le traitement et la valorisation des déchets** par la mise en place d'équipements spécifiques (tri sélectif).

POUR UNE VILLE STRUCTURÉE

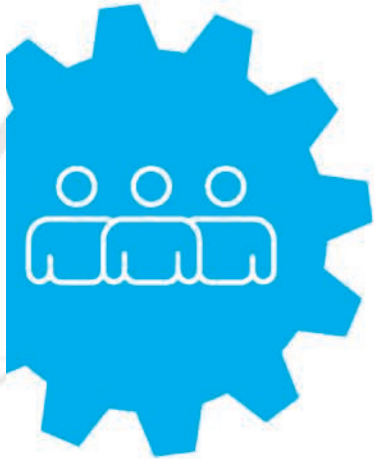
Assurer un développement urbain compact, maîtrisé et équilibré



Les enjeux

Appartenant au cœur d'agglomération du Schéma de cohésion territoriale, la ville souhaite renouer avec une croissance démographique maîtrisée et en profiter pour améliorer la structuration de son territoire selon deux logiques :

- une logique de centralité renforcée : l'espace doit être plus dense et plus mixte à mesure que l'on s'approche du centre-ville et des arrêts de transport en commun,
- une logique d'économie de l'espace et des ressources : le tissu existant est prioritaire, la densification, le renouvellement urbain et la rénovation de l'existant prévalent aux projets d'extension du tissu urbain.



1 – ASSURER UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE MESURÉE ET MAÎTRISÉE

- **S'inscrire dans une logique de redynamisation démographique** en lien avec les doctrines des documents de portée supra-communale.
- **Phaser et répartir le développement de la commune** de façon maîtrisée et harmonieuse dans le temps et sur le territoire afin que les équipements publics puissent être en mesure d'ajuster leur capacité de fonctionnement.

2 – OEUVRER POUR UN RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION URBAINE

- **Favoriser la densification au sein de l'enveloppe urbaine**, notamment aux abords du tracé du BHNS, et ainsi limiter l'étalement urbain et le mitage des espaces naturels.
- **Renforcer la centralité urbaine du centre-ville** en favorisant une forte mixité fonctionnelle en s'appuyant sur la présence de la gare, des commerces, des équipements, des services et des espaces publics aménagés.
- **Renforcer les liaisons entre les deux entités urbaines qui caractérisent la commune** (Hénin et Beaumont).
- **Poursuivre la politique de maintien et de création d'équipements publics et d'intérêt collectif.**

3 – OEUVRER POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN URBANISME DURABLE

- **Favoriser les projets d'amélioration et de rénovation de l'habitat**, notamment dans les quartiers où l'on recense un habitat dégradé et ne répondant pas aux normes.
- **Encourager des formes urbaines plus économes en termes de foncier**, notamment dans les futurs projets d'extension de l'urbanisme.

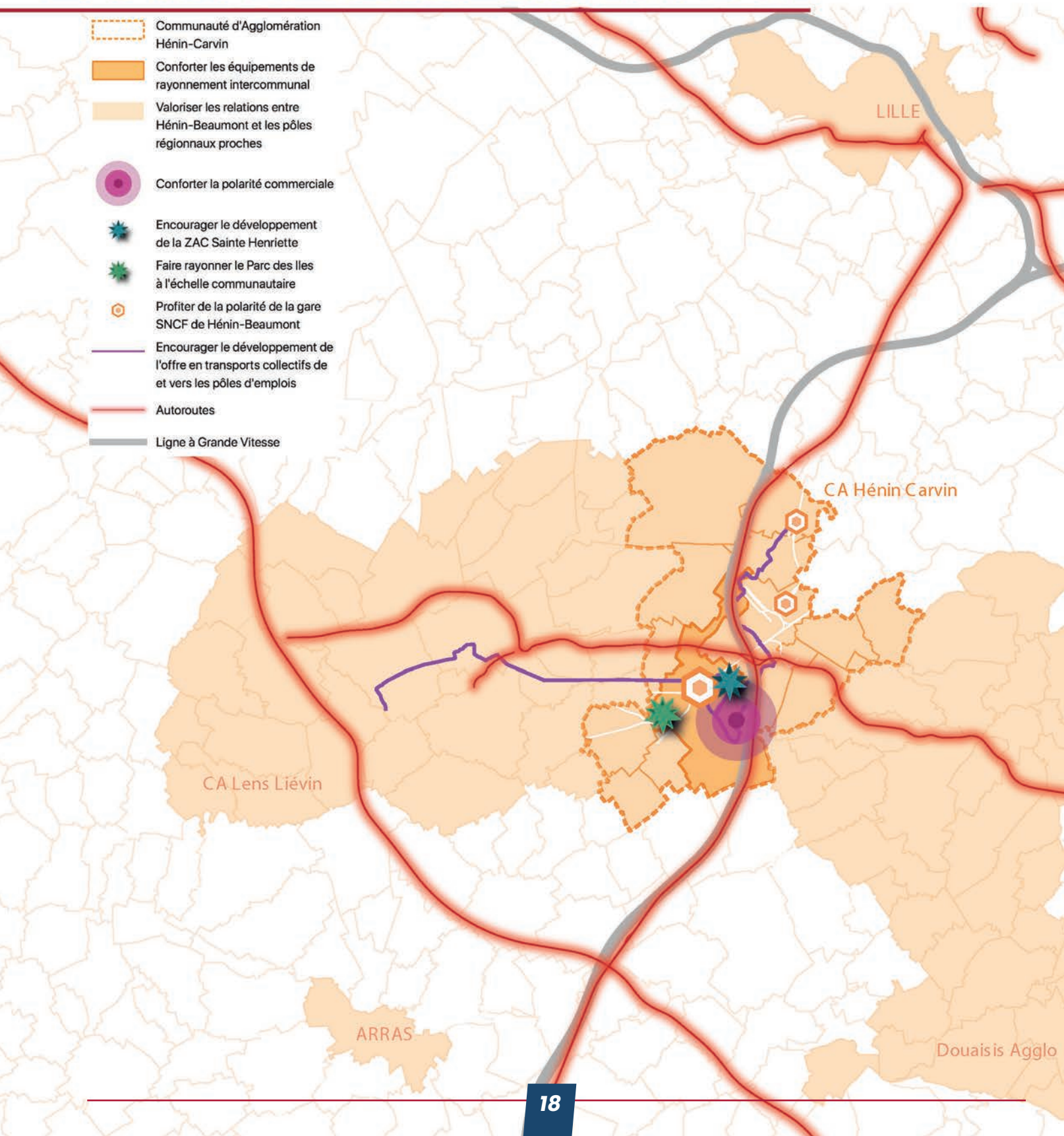
4 – MAÎTRISER ET CADRER LA DENSIFICATION DU TISSU URBAIN EN TENANT COMPTE DES CADRES SUPRA-COMMUNAUX

- **Renforcer la densité humaine et de logements dans le centre-ville** pour conforter le dynamisme économique et social et accentuer la notion de centralité.
- **Favoriser la densification des quartiers** bénéficiant de la proximité des centralités urbaines et limiter la densification des quartiers à distance des centralités urbaines afin de limiter les déplacements motorisés.
- **Favoriser la reconversion des friches industrielles** en gérant le foncier de façon économe : Mecastamp, Bénalu, Bidermann, Sainte-Henriette...
- **Cadrer la réalisation de projets au sein des espaces verts intraurbains** existants afin de préserver la qualité du cadre de vie.
- **Limiter la densification du tissu urbain** situé en zones de risque (inondation, cavités, zones d'aléas du PPRM)



POUR UNE VILLE AU COEUR DE L'AGGLOMÉRATION

-  Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
-  Conforter les équipements de rayonnement intercommunal
-  Valoriser les relations entre Hénin-Beaumont et les pôles régionaux proches
-  Conforter la polarité commerciale
-  Encourager le développement de la ZAC Sainte Henriette
-  Faire rayonner le Parc des Iles à l'échelle communautaire
-  Profiter de la polarité de la gare SNCF de Hénin-Beaumont
-  Encourager le développement de l'offre en transports collectifs et vers les pôles d'emplois
-  Autoroutes
-  Ligne à Grande Vitesse





Les enjeux

La ville d'Hénin-Beaumont est la première ville de la communauté d'agglomération en termes de poids démographique.

Elle fait indéniablement partie du centre du bassin de vie communautaire que ce soit d'un point de vue des services, de l'emploi, du marché de logement ou des réseaux de transport.

La ville entend maintenir et développer ce rôle de locomotive.

1 – CONFORTER LA POLARITÉ DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

- Affirmer le rôle de pôle d'emploi, de services et d'équipements de la ville vis-à-vis de son territoire communautaire.
- S'appuyer sur la situation stratégique de la commune au carrefour de nombreuses infrastructures de transport
- Encourager la poursuite de l'aménagement de la zone Sainte-Henriette, vers un rayonnement communautaire.
- Conforter le pôle commercial du Sud de la ville.

2 – ACCENTUER LES RELATIONS / LIAISONS ENTRE LA VILLE ET SON TERRITOIRE ÉLARGI

- Encourager le développement de l'offre en transports collectifs de et vers les pôles régionaux.
- Rendre plus lisibles et plus efficaces les connexions de la ville avec les pôles régionaux proches (Lens, Lille, Arras, Douai...).
- Profiter de la polarité de la gare SNCF.

3 – CONFORTER LES ÉQUIPEMENTS RAYONNANTS DE LA VILLE



- S'appuyer sur les équipements existants et futurs de dimension intercommunale pour accentuer le rôle moteur de la ville (Lycées, Parc des îles, Maison de l'Environnement...).



NOCES D'OR



50 ANS D'AMOUR ET DE BONHEUR POUR LES ÉPOUX SPITAL-LESEUX

Il y a 50 ans Henri Spital et Simone Leseux se juraient de vivre ensemble, de s'aimer et de partager à deux ce que la vie leur donnerait en peine mais surtout en joies. Le samedi 26 septembre 2020, c'est entouré de leur famille qu'ils ont souhaité célébrer leur amour dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de ville.

Henri SPITAL, né à Hénin-Liétard, le 19 septembre 1948 a débuté sa carrière en 1962 dans les Houillères et plus particulièrement aux HB-NPC. Puis c'est à partir 1973, qu'il travaillera chez Cray-Valley, jusqu'en septembre 2008, date à

laquelle il a pris une retraite bien méritée après avoir reçu les médailles du travail, vermeil, argent, or et grand or. Quant à Simone LESEUX, née à Hénin-Liétard, le 27 septembre 1951, elle a consacré la majeure partie de sa vie à l'éducation de ses enfants : Bernard, Béatrice et Jérôme et de ses 6 petits-enfants : Benjamin, Thibaut, Romain, Raphaël, Alyssa et Solène.

Monsieur le Maire et la Municipalité vous souhaitent de continuer à être heureux ensemble et de vous protéger l'un l'autre, comme vous vous l'étiez promis, il y a 50 ans !



UN DEMI-SIÈCLE D'UNION POUR LES ÉPOUX RAULT-DURIEZ

C'est en 1970 que Jean-Jacques et Henriette se sont juré fidélité pour la vie. Le samedi 29 août dernier, ils se sont retrouvés dans les Salons d'honneur de l'Hôtel de ville entourés de leur famille afin de célébrer leurs 50 ans d'amour et de partage.

Jean-Jacques RAULT, né à Lillers, le 12 juin 1948 a toujours eu un tas d'activités et prendra une retraite anticipée bien méritée en 2002 après avoir reçu une médaille du travail, catégorie argent. Il fait également parti de l'association des anciens combattants, et vous êtes également membre de l'ASOR et des gardes d'honneur de Lorette. Quant à Henriette Emilienne Paulette DURIEZ, née à Hénin-Liétard, le 25 no-

vembre 1949, elle a travaillé dès 1983 au magasin Match de Montigny-en-Gohelle avant de prendre sa retraite en 2009 après une médaille du travail également catégorie argent.

De cet amour sont nés 2 enfants : David et Séverine qui à leur tour vous ont donné le jour à 2 petits-enfants : Gabriel et Florentin. Leurs séjours dans leur mobil-home à Bray-Dunes pendant 5 ans, leurs voyages en Ardèche, en Bretagne, en Lozère ou encore à Grenoble ont aussi rythmé la vie du couple.

Monsieur le Maire les félicite et donne rendez-vous aux amoureux dans 10 ans !

ÉTAT-CIVIL

DE SEPTEMBRE

Naissances :

La Municipalité leur souhaite la bienvenue

Léandro BARBERON FALIVA ; Telyo BEAUCORNY ; Maëlys BELLANGER ; Nolan BOUILLIÉ ; Zayina CARON ; Sohan CENSIER ; Massine CHLIKA ; Amélia CHOMBART ; Zoë DELAHAYE ; Karel DELOFFRE ; Livio DEMARETZ ; Lylou DERROY ; Valentina DORDEVIC ; Tiago DUPONT ; Louÿs DUPONT ZELEK ; Jibril EBANNAHMARAN ; Manon FEBVIN ; Raphaël FLAMME ; Sirine HOUCHANE ; Hélyne KALITKA ; Azëliyo LEBACQ ; Nour LEBAS ; Eliott MERCIER OBLIN ; Ayden MORIN ; Léoline PARADIS ; Romy ROUGEAULT ; Valentine VAN NAMEN ; Kenzo VANHAESEBROUCK ; Héloïse WILMOT ; Narcisse WILMOT.

Décès :

La Municipalité s'associe à la tristesse des familles

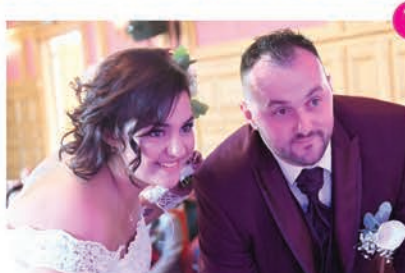
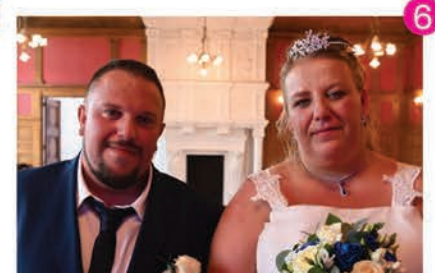
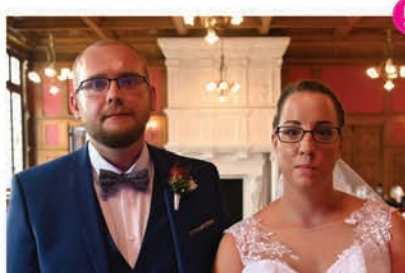
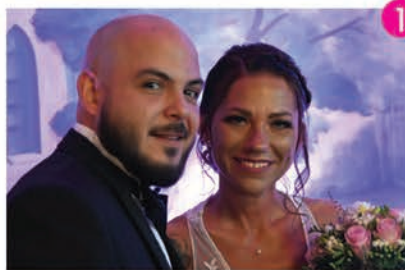
Mohammed BOUHADDA ; Marie-Thérèse BOURLET ; Bruno BREISACHER ; Line BRESA ; Serge BRIETZ ; Féli cie CARLIER ; Lucie CHEVALIER ; Daniel CHUFFART ; Rose CLAEYSEN ; Léonie CYBULSKI ; Edouard DACQUIGNY ; Jeanine DECOTTIGNIES ; Fatma DJEMAA ; Ruddy FRANCOIS ; Anne-Marie GLEBIOSKI ; Geneviève GRZYWA ; Michèle HIROUX ; Ahmed IDIR ; Martine JULIEN ; Reynald KATARZYNSKI ; Arlette LEJEUNE ; Renée LEMAIRE ; Jacques LOCQUET ; Anaïs LOPIN ; Claude MANIEZ ; Josiane MARECHAL ; Pascal MARLIERE ; Janina NASEMBEL ; Robert OBEIN ; René PETIT ; Louise POIDEVIN ; Christian QUEVA ; Jean-Paul RAPPE ; Simone REGNIER ; Sylviane RENUY ; Simonne SEMAIN ; Alain THERAGE ; Geneviève VANTREPOTTE ; Jérémy WIART ; Marcelle WIART.

Mariages :

La Municipalité leur présente ses félicitations

Orlando CICCARELLA et Manon SALINGUE ; Roohullah AHMADZAI et Anaïs BRANCHU ; Emilie BALAND et Rachid HOCINI ; Maggy BOGACZYK et Romain DUPRAZ (1) ; Jérôme DANCOISNE et Sophie DESMEDT (2) ; Déborah DECLOQUEMENT et Ousmane SANGARÉ ; Virginie DELOFFRE et Eric MIGOTTO ; Estelle DUBOIS et Arnaud NEVEUX (3) ; Sébastien DUBROECQ et Marina GALLO (4) ; Amélie DUBRUNFAUT et Kévin MALBRANQUE (5) ; Steve DUTEMPLE et Vanessa LASSALLE (6) ; Cassandra FENOUD et Youri HAINAUT (7) ; Jordan GUILLEMYN et Sandy LEFEBVRE ; Dominique HURET et Marilyn NINRINCK ; Abdel KHERIS et Stéphanie VIENNE ; Thomas LAPOUGE et Aurélie SMAKAL (8) ; Tiffany PALACHATY et Maxime PICHQUET ; Fabrice PIQUET et Catherine SAMMIEZ ; Isabelle TARTARE et Cédric VAN HEUVERSUYN.

Vive les mariés !



JOYEUX ANNIVERSAIRE !

A l'invitation de sa fille, nous nous sommes rendus chez Madame Foulon, pour ses 95 ans. Un bouquet de fleurs lui a été offert au nom de Monsieur le Maire.



WEEK-END

SPORT EN FAMILLE



RETOUR SUR LA BABY GYM

Début octobre, le service des Sports organisait une activité baby gym, à destination des enfants de 2 à 6 ans, à la salle Lelaure, encadrée par une éducatrice diplômée du brevet d'État gymnastique et du diplôme petite enfance

Cette activité sera reproposée en décembre, les places étant limitées n'hésitez pas à consulter régulièrement la page Facebook de la ville.

LA MARCHÉ NORDIQUE

Le service des Sports organisait le 27 septembre son week-end sport en famille.

Au programme, marche nordique : c'est un sport de plein air, les bâtons permettent de se projeter plus rapidement vers l'avant et sollicitent l'ensemble de vos muscles.



permis pas cher.fr
Permis de Conduire **Auto-Ecole** Low Cost

Pourquoi payer plus cher ?

Permis B à partir de **779 €**
*Tous compris avec un forfait 20 leçons de conduite

PERMIS B
FORFAIT 20H DE CONDUITE
BOITE MANUELLE
FORMATION CODE ILLIMITÉE
FACILITÉS DE PAIEMENT
EXAMEN DE LA CONDUITE
ACCOMPAGNEMENT

Gratuit et illimité !

LES PERMIS A SE FAIT PAR JOUR

DANS NOS FORFAITS - CODE ET CONDUITE - TOUT COMPRENS

Henin-Beaumont
118 RUE ELIE GRUYELLE - 62110 HENIN-BEAUMONT
TÉL. : 03 21 28 35 88
HENIN-BEAUMONT@PERMISPASCHER.FR
Agrément : E18 062 00160

École conduite qualité

WWW.PERMISPASCHER.FR

Week-end sport en famille

15/11
10 h - 12 h

salle Wilquin
Espace François Mitterrand

ENTRÉE GRATUITE

Activité encadrée par un moniteur diplômé.

PROGRAMME

ESCALADE

- DE 10 H À 11 H
- DE 11 H À 12 H

Active & Sportive

Henin-Beaumont

Réservé aux enfants à partir de 10 ans accompagnés obligatoirement d'un parent. Inscription obligatoire (places limitées) au service des sports 03.21.08.60.40 jusqu'au vendredi 13 novembre 2020 dernier délai.

8. HÉNIN-LIÉTARD avant la Guerre
La Fosse du Tonkin N° 6 des Mines
de Dourges

Before the War - Tonkin Pit N° 6
Dourges Mines

HÉNIN-BEAUMONT C'EST VOUS !

L'HISTOIRE DE NOTRE VILLE

par Hennium

LE CHARBON UNE HISTOIRE D'EAU

Le charbon chez nous, c'était d'abord une histoire d'eau!

L'eau de la Seine n'est pas saine. A ce projet seront associée 2 personnages :

- Le savant Arago et l'entrepreneur Mulot qui sur crédit du gouvernement, en 1831, ouvrent un chantier à Grenelle. Durant plusieurs années, le manège à chevaux va tourner...

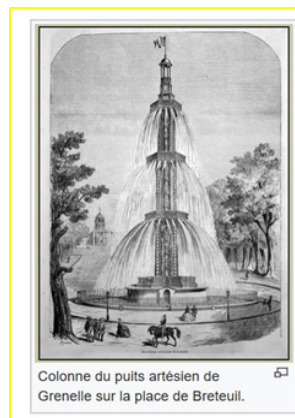
Le 26 février 1841 à 528 mètres de profondeur jaillit une eau à 27 degrés !

Le puits artésien va alors faire des merveilles durant de nombreuses années et un filet d'eau s'en écoulera jusqu'au début du 20e siècle.

LA SAGA DE LA MINE

La saga de la mine à Hénin-Beaumont débute à Paris en 1834 et se concrétisera 20 ans après !

A quelques pas de la mine, un hôtel particulier...



Colonne du puits artésien de Grenelle sur la place de Breteuil.

Un hôtel particulier dans lequel réside une châtelaine qui s'imaginait déjà voir ce type de jet d'eau au sein de ses étangs à Oignies, dans ce Pas-de-Calais où le charbon n'était pas encore connu

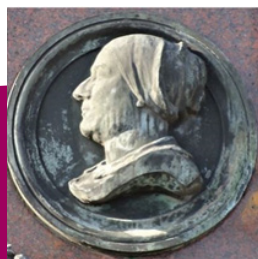
Nous voici en 1842... Georges Mulot est à l'oeuvre à Oignies



François Arago



Georges Mulliez



Henriette Declercq

Que va-t-il déclarer à la châtelaine, Mme Henriette Declercq alors qu'il vient d'atteindre les 100 m de profondeur ? Toujours pas d'eau mais du charbon... Un secret qui ne sera pas gardé bien longtemps !

De ce secret naîtra la Concession des mines de Dourges avec un premier puits creusé à Hénin-Liétard qui s'effondrera rapidement. Un second offrira aux Héninois en liesse leur première gaillette au mois d'août 1855 !

École Municipale de Musique

Nouvelles profs pour une nouvelle année !



Ophélie PERON,
professeur de formation musicale

Piano, batterie, flûte, guitare, violoncelle font d'Ophélie une véritable multi instrumentiste. Passionnée de musique depuis son plus jeune âge, Ophélie a choisi d'enseigner la formation musicale aux élèves de l'école de Musique d'Hénin-Beaumont afin de transmettre son amour de la musique. Ainsi, c'est dès la rentrée que les 3e année du 1er cycle et les 2e année du 2e cycle auront le plaisir de suivre les cours de théorie et de solfège de la nouvelle professeure qui « souhaite que la méthode soit adaptée à chaque élève et que cela soit à la fois agréable et ludique ». Sur le long terme, Ophélie désirerait mettre en place une formation musicale appliquée qui permettrait aux élèves d'utiliser un instrument pour retrouver les notes. En effet, l'ensemble instrumental dans ces cours donnerait du sens aux apprentissages et constituerait un vecteur essentiel d'accès au cœur de la musique.



Ha Eun KIM,
professeur de violon

Originaire de Corée du Sud, Ha Eun a grandi dans une famille de musiciens amateurs « Tout le monde chantait ou jouait d'un instrument. Ma mère enseignait et dirigeait et mon père, qui était militaire, aimait chanter. Tous les deux faisaient partie d'un groupe ». Mais c'est vers le violon qu'elle a choisi de se tourner il y a 24 ans. Après avoir quitté la Corée du Sud pour une année sabbatique à Lille en 2015 puis intégré le Centre de Formations de Musiciens Intervenants, elle a décidé de venir travailler à Hénin-Beaumont afin d'y enseigner le violon et compte bien transmettre sa passion « Je veux travailler les sensations et que chaque élève apprenne à ressentir les vibrations du violon ». Dans un avenir proche, Ha Eun aimerait également enseigner l'improvisation au violon à ses élèves afin de leur permettre d'exprimer leurs émotions et de vivre la musique qui vient d'eux.



Cecilia BANOS,
professeur de flûte

C'est en Hongrie, son pays d'origine, que Cecilia a découvert sa passion pour la musique grâce à ses parents déjà musiciens «Ma mère jouait dans un orchestre professionnel à Budapest». Mais c'est en France, qu'elle a souhaité se spécialiser dans le style baroque pour ensuite y déposer ses valises. Aujourd'hui, Cecilia enseigne à la majorité des élèves cycles 1 et 2, l'art de la flûte et souhaite leur transmettre son amour de la musique « Guider, écouter et aider, sont les 3 mots qui décrivent ma façon d'enseigner. Je veux qu'ils découvrent la musique afin de les ouvrir à différents horizons »

RETOUR SUR LES CENTRES DE LOISIRS



Durant les centres de loisirs qui se sont déroulés du 19 au 30 octobre, les activités étaient centrées sur deux thèmes majeurs :

- « Autour de la Cuisine » du 19 au 23 octobre 2020
- « La Musique » du 26 au 30 octobre 2020

Différentes activités étaient proposées aux enfants : fabrication de toques, de tabliers, de paniers de fruits ainsi que des activités culinaires telles que des gâteaux, de la soupe et différents desserts. Les enfants ont pu participer activement notamment en participant à toutes les phases de préparation des recettes. Cette semaine « Autour de la Cuisine » s'est clôturée par un grand jeu « TOP CHEF » qui a enchanté tous les enfants.

Côté musique, différentes activités manuelles et physiques ont été proposées aux enfants : fabrication d'instruments de musique (Maracas, tam-tams, bâtons de pluie) ainsi que des jeux musicaux (statue musicale, chef d'orchestre, cerceau musical, karaoké et Blind test). Concentration, coordination de mouvements, patience et confiance en soi sont les maîtres-mots de ce thème.

DES AIDES POUR LE BAFA, MODE D'EMPLOI

La mesure « coup de pouce » BAFA- BAFD c'est :

- 200 € pour vous aider à financer votre session de BAFA en internat et BAFD (internat et externat)
- 150 € pour vous aider à financer les sessions de formation BAFA en demi-pension ou en externat qui débiteront avant le 31 décembre 2020

Cette mesure est destinée aux 17/25 ans qui résident dans le Pas-de-Calais et qui sont inscrits à un stage de formation BAFA ou BAFD.

Comment l'obtenir :

- S'inscrire à un stage de formation auprès d'un organisme habilité
- Avant la fin du stage de formation, envoyer le formulaire de demande (à télécharger via le site Jeunesdu62.fr) dûment complété et fournir les pièces demandées
- Une fois la formation réalisée, l'organisme de formation transmettra au Département la confirmation de votre participation. Le versement de l'aide sera réalisé directement sur votre compte bancaire ou postal.

RETOUR SUR LA SEMAINE DU GOÛT



A l'occasion de la « Semaine du goût », les enfants du multi-accueil, du RPE et des écoles ont pu participer à diverses activités de découverte, manipulation et dégustation de différents aliments.

Avec de l'orange, du citron, du concombre, des pruneaux, des raisins secs et même... du chocolat, les papilles gustatives étaient en ébullition entre le sucré, le salé, l'acide et l'amer.

Cette expérience sensorielle qui a allié l'odorat, le toucher et le goût a beaucoup plu aux tout petits ! Dans les cantines, les enfants ont participé à l'élection de leur aliment préféré !



RESIDENCE PASTEUR :

APRÈS UN ÉTÉ ANIMÉ, UNE RENTRÉE VERSION 2.0

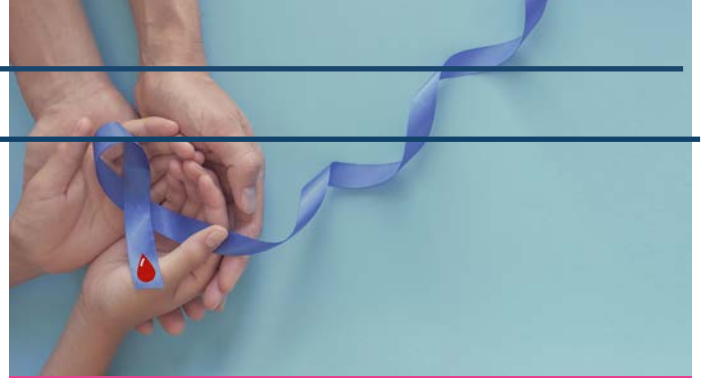
Les séniors de la Résidence Pasteur ont passé un agréable été, grâce à un programme d'activités variées. Les animations se sont déroulées dans les jardins de la Résidence, dans le respect des mesures barrières.

Un barbecue organisé par l'Association des Sous-Officiers de Réserve, en présence de Monsieur le Maire a ouvert la saison estivale 2020, suivi quelques jours après par le majestueux concert du 43 RI de Lille. Une dizaine de résidents ont passé une journée inoubliable au bord de la mer à Berck, accompagnés par les bénévoles. Les amateurs d'histoire de l'art ont découvert avec plaisir le magnifique musée du Louvre Lens, tandis que les cinéphiles ont apprécié la fraîcheur de la salle de cinéma du Cinéville ! La Résidence Pasteur offre chaque jour à ses aînés, de nombreuses occasions de se divertir, dans une ambiance amicale et bienveillante.

Depuis le mois de septembre, le numérique s'invite à la Résidence.

Des ateliers sont organisés chaque semaine, afin d'intégrer l'usage du numérique dans le quotidien des résidents. Grâce aux claviers intuitifs, certains apprennent à surfer sur le net, d'autres jouent aux Dames, ou recherchent de nouvelles recettes de cuisine. Alors que les visites et les sorties des résidents sont à nouveau limitées, en raison du contexte sanitaire, le digital s'impose comme un outil indispensable pour permettre à nos aînés d'échanger avec leurs familles et de rester « connectés » tout simplement !

Résidence Autonomie Louis Pasteur
Rue Henri Dunant 03 21 20 14 92



PRÉVENTION DU CANCER COLORECTAL

Le cancer colorectal (cancer du côlon) est un cancer relativement fréquent qui touche aussi bien les hommes que les femmes, le plus souvent entre 50 et 75 ans. On utilise le terme de cancer colorectal pour désigner les cancers du côlon et du rectum. Il correspond à une tumeur maligne de la muqueuse du côlon ou du rectum.

Intérêt ?

Le but du dépistage est donc de diminuer la mortalité et de détecter, et enlever un polype avant qu'il ne dégénère, ou de détecter une tumeur débutante, avant que la lésion ne devienne grave ou étendue. Le dépistage est préconisé auprès des 50-74 ans dans le cadre du programme national de dépistage organisé. Son objectif est de détecter la présence de sang dans les selles, même extrêmement infime et invisible à l'œil nu.

Diagnostiqué précocement, le cancer colorectal se soigne dans 9 cas sur 10 et ce avec des traitements autrement moins lourds que dans un stade plus avancé.

Comment faire le dépistage du cancer colorectal ?

Rapide et efficace, le test de dépistage est gratuit. Dans le cadre du programme national de dépistage, toutes les personnes entre 50 et 74 ans, sans facteur de risque ni symptôme particulier, sont invitées, par courrier, à consulter leur médecin pour qu'il leur remette un test de dépistage à faire chez eux. S'ils n'ont pas reçu ce courrier, ils peuvent obtenir ce kit auprès de leur médecin, ou directement auprès des structures régionales de dépistage. À l'occasion de cette consultation, le médecin évaluera le niveau de risque et pourra éventuellement proposer une autre modalité de dépistage.

Les résultats ? Les résultats sont envoyés sous une quinzaine de jours.

Si le test est positif, cela ne signifie pas forcément qu'il y a un cancer. Cela signifie simplement qu'il est recommandé de réaliser une coloscopie. Il s'agit d'un examen qui permet de visualiser l'intérieur de l'intestin et de visualiser un polype ou une tumeur, et si possible, de procéder à son ablation. Cet examen peut être douloureux, il est souvent proposé sous anesthésie générale légère.

Prix et remboursement du dépistage ? Le test de dépistage du cancer colorectal est gratuit.



RETOUR SUR LA SEMAINE BLEUE

Cette année, c'est une semaine bleue un peu particulière qui s'est déroulée à la Résidence Pasteur. En effet, en raison du contexte sanitaire, les animations se sont succédé à huis clos, dans le respect des gestes barrières, mais dans une ambiance toujours aussi festive et chaleureuse !

La Semaine Bleue fut inaugurée le **lundi 5 octobre**, par la **chorale des résidents « Chantez en chœur »** en présence de **Mme Annie Wannepain, Adjointe aux Affaires Sociales et de M. Christopher Szczurek, 1er Adjoint.**

Les résidents ont chanté avec fierté leur répertoire 2020, et ont rendu hommage à Juliette Greco et Annie Cordy avec la célèbre chanson « Tata Yoyo » !

Mardi 6 octobre, Monsieur Le Maire a participé au traditionnel Repas gastronomique, offert par la municipalité, au cours duquel un petit présent a été remis aux résidents.

De nombreuses animations ont ponctué la semaine.

Des ateliers numériques ont été organisés, car depuis le mois de septembre des tablettes numériques sont mises à la disposition des résidents pour se familiariser avec les nouvelles technologies, et communiquer via Skype ou WhatsApp avec leurs enfants, et petits-enfants.

Jeudi, la créativité des séniors a été mise en exergue grâce aux ateliers créatifs ! De magnifiques bougeoirs et autres centres de table ont été confectionnés par leurs soins à partir d'objets de récupération.

Le Clap de fin de cette belle semaine fut le « Shooting photo » au cours duquel les séniors ont le temps d'un après-midi incarné des personnages fictifs mais grandioses, grâce à de nombreux déguisements et accessoires.

Cette belle semaine fut un moment privilégié, de partage et de joie !





Laisse à l'abandon depuis plusieurs décennies par les précédentes municipalités, le Chemin de Jérusalem fait l'objet de travaux débutés en mai 2019 et qui laisseront place en avril 2021 à une voirie intégralement repensée et réaménagée.

Enfouissement des réseaux, mise à niveau des ouvrages d'eaux usées, création de trottoirs et voiries sur 2 kilomètres, mise en place d'espaces verts, le Chemin de Jérusalem fait peau neuve pour la plus grande joie des riverains.

Une voirie partagée, aménagée et sécurisée

Novembre 2020

Le chantier se poursuit !

Fin de la borduration et de la pose de l'enrobé

CHEMIN DE JÉRUSALEM :

**5,2 MILLIONS D'EUROS
POUR AMÉLIORER VOTRE
CADRE DE VIE**

GRANDS PROJETS

Retour sur le chantier !



Securisée pour le bien être des riverains

Nov. - Déc. 2020

Nov 2020 - Avril 2021

*Poursuite de la pose des nouveaux
candélabres LED et dépose
des lignes aériennes*

*Fin de création des
nouveaux espaces verts*

DES AMÉNAGEMENTS DANS VOS QUARTIERS !



GARE D'HÉNIN-BEAUMONT

Le quartier de la Gare poursuit sa transformation



RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR LE BD WILLY BRANDT

CAMPAGNE D'ELAGAGE ET RAMASSAGE DES FEUILLES MORTES

LES SERVICES TECHNIQUES SE MOBILISENT

La traditionnelle campagne d'élagage des arbres va débuter. vous trouverez ci-dessous les rues concernées :

| | Travaux réalisés | Secteur |
|-------------------------------------|---|---------|
| Rue de Quiery | Elagage de trois arbres | SUD |
| Rue de la Victoire | Elagage d'un arbre | SUD |
| Rue Saint-Martin | Elagage des arbres de la rue | SUD |
| | Taille en rideau d'un cerisier | SUD |
| Boulevard des Frères Leterme | Elagage d'arbres. Angle des Bd F Leterme et herbaut | SUD |
| | Au n°482. Elagage, abattage d'acacias | SUD |
| | Elagage de 4 Sophoras entre les n° 502 et 536 | SUD |
| Rue Jean Macé | Au 570 - Elagage d'arbres jouxtant l'habitation | SUD |
| Rue Jules Ferry | Elagage de 9 érables | SUD |
| Rue Edouard Duhamel | Elagage de 3 arbres | SUD |
| Rue Pollet | Elagage de 3 arbres | SUD |
| Boulevard John F Kennedy | Bât les Rouges-gorges - Elagage d'un arbre | NORD |
| | Bât les tourterelles - Elagage d'un arbre | NORD |
| Rue et Parking Ampère | 2 Elagages d'arbres | NORD |
| Terril du Pommier | EUROFIN - Taille en rideaux + abattage | NORD |
| | France Galva - Taille en rideaux + abattage | NORD |
| Chemin de la Buisse | Au n°338 - Elagage d'un arbre | NORD |
| Rue du Docteur Zamenhof | Taille légère du charme du square | NORD |
| Boulevard Robert Schumann | Elagage des 8 sophoras situés face au bâtiment "Le Rex" et près du chalet | NORD |
| Rue du Jeu de balle | Elagage des 13 tilleuls de la rue | NORD |
| Rue Berthie Albrecht | Remonter la couronne et élaguer un tilleul | OUEST |
| Boulevard Jean Moulin | Elagage de 21 sophoras en alignement du boulevard | OUEST |
| Rue des Roses | Elagage d'arbres | OUEST |
| Rue Léon Blum | Parking du lycée Pasteur - Elagage d'arbres | OUEST |
| Résidence Léo Lagrange | Elagage d'un cèdre bleu | OUEST |
| Parc Lazare Carnot | Elagage d'arbres | OUEST |
| Rue Jean Baptiste Lucas | Elagage d'arbres | OUEST |

LA COLLECTE DES FEUILLES MORTES A ÉTÉ ENGAGÉE.

Avec l'automne, le service Propreté a repris son activité saisonnière de collecte des feuilles mortes. Cette activité, exercée en complément de la collecte des déchets, a été engagée à l'aide de moyens mécanisés. Le territoire communal a été divisé en 4 secteurs avec une collecte de feuilles une fois tous les 15 jours dans chacune des rues arborées.



DES NOUVEAUX PARKINGS

POUR LIMITER LE STATIONNEMENT SAUVAGE

Des travaux de création de mini parkings sont actuellement en cours afin de limiter une partie du stationnement sauvage ; ceux-ci sont situés rue Barbusse, rue Saint Roch et à l'extrémité du parking Ampère en limite de la rue Octave Legrand.

Dans un souci de préservation de l'environnement, ils sont réalisés en pavés posés sur une structure drainante pour limiter le ruissellement des eaux pluviales. D'autres projets sont actuellement à l'étude.



DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR RÉDUIRE L'ALLURE DES VÉHICULES ET AMÉLIORER LA CIRCULATION DES PIÉTONS



La vitesse des automobiles et le stationnement des véhicules sur le trottoir demeurent une préoccupation de nombreux habitants ; préoccupation qui amène les services techniques à proposer des aménagements de la voirie visant à trouver une solution aux problèmes rencontrés.

Une étude a été engagée à ce sujet dans le secteur Macé – Darcy et plus précisément pour les rues Charles Demuynck, Zygfriid Dominiak, Fernand Calonne et Jean Froissart. De nouvelles modalités de circulation et de stationnement des véhicules ont été présentées aux riverains et mises en œuvre à la fin du mois d'octobre.

Un sens unique de circulation a été instauré rues Charles Demuynck et Zygfriid Dominiak ; rues pour lesquelles la vitesse est dorénavant limitée à 30 km/h. Un ralentisseur a été installé à l'entrée de la rue Charles Demuynck, de manière à signaler le début de la zone 30. La mise en place d'un sens unique de circulation a permis de créer des emplacements de stationnement sur la chaussée ; libérant ainsi le trottoir pour faciliter le déplacement des piétons. Des places de stationnement ont été positionnées en chicane afin de réduire la vitesse des véhicules. Des îlots, qui seront agrémentés de plantes vivaces, délimiteront ces emplacements de stationnement.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Vous avez emménagé à Hénin-Beaumont en 2020 ?

Avez-vous pensé à certaines démarches bien utiles :

- Inscription sur les listes électorales de la commune (sur place, à l'Hôtel de Ville, muni(e) d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile récent, ou directement via service-public.fr en joignant les justificatifs nécessaires)

- Mise à jour de votre carte nationale d'identité et/ou de votre passeport pour changement d'adresse (démarche gratuite si vous avez toujours votre ancien titre en votre possession et à concurrence de la date de validité pour le passeport).

ATTENTION : démarche sur rdv exclusivement, contactez le service au 03.21.74.99.83.

Vous ne connaissez pas encore la commune et vous vous posez des questions dans les domaines administratif, éducatif, culturel, social, sportif.... ?

La Municipalité propose de vous accueillir à l'occasion d'une soirée conviviale le vendredi 29 janvier 2021 dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville.

Pour y participer, rien de plus simple : faites-vous connaître au 03.21.74.55.99. - 03.21.74.87.59. ou 03.21.74.87.29., ou renvoyez le coupon-réponse ci-dessous par mail à l'adresse lydie.lavarde@mairie-henin-beaumont.fr ou par courrier au service Etat Civil - Hôtel de Ville - 1 place Jean JAURES - 62110 HENIN-BEAUMONT

N'hésitez pas à consulter le site internet de la ville (www.mairie-heninbeaumont.fr) et la page facebook (Ville d'Hénin-Beaumont)

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Mme Lydie LAVARDE - 03.21.74.87.40.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Mme / M. : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Courriel :

Date d'arrivée à Hénin-Beaumont :

Participera à la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants

Nombre de personnes :

RAPPEL

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE, une fermeture tardive une fois par mois !

pour faciliter les démarches des personnes ne pouvant se déplacer en mairie pendant les horaires d'ouverture ordinaires :

Le service Etat Civil est ouvert le 1er mercredi de chaque mois de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. Sont concernés jusque fin d'année les mercredis 4 novembre et 2 décembre 2020.

Pour tout renseignement les agents du service état-civil sont à votre disposition au 03.21.74.87.00.

UNE NAISSANCE = UN ARBRE



La municipalité a décidé de lancer l'opération « un arbre pour une naissance » pour symboliser la naissance des enfants héninois. Pourquoi ? Parce qu'un arbre est un symbole de vie, la plantation d'un arbre est un acte fort. Il va grandir au même rythme que l'enfant, et l'enfant, qui pourra suivre son développement, pourra être sensibilisé au respect de la nature.

Sur la base du volontariat (coupon ci-dessous à remplir et à retourner en mairie), un arbre sera planté pour chaque parent l'ayant souhaité.

La 1ère plantation est prévue courant décembre 2020, pour les bébés nés entre le 1er janvier et le 31 octobre 2020. Une nouvelle plantation aura lieu courant du 1er semestre 2021 pour les bébés nés après le 31 octobre 2020. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous êtes Héninois, que vous avez un bébé né entre le 1er janvier et le 31 octobre 2020 et si cette opération vous intéresse !

Coupon-réponse à déposer ou à envoyer en mairie POUR LE 15 NOVEMBRE DERNIER DELAI, à l'attention de Madame Lydie LAVARDE. Vous pouvez également le faire parvenir par mail à lydie.lavarde@mairie-heninbeaumont.fr

Nom-Prénom des parents :

Adresse :

Téléphone :

Nom-prénom(s) de l'enfant :

Date et lieu de naissance de l'enfant :

LOCAUX DISPONIBLES EN CENTRE-VILLE : FAITES CONNAÎTRE VOTRE PROJET !



Depuis la rentrée, de nombreux porteurs de projet ont déjà rencontré le service Entreprendre de la Mairie afin de savoir où ils pourraient s'installer en centre-ville ou à Beaumont.

La Municipalité a donc souhaité rendre visible les locaux qui appartiennent à la Ville et qui sont disponibles.

D'autres locaux vacants existent, n'hésitez pas à contacter les services de la Mairie

au 03 21 08 88 68,

ou par mail à

pole.developpement@mairie-heninbeaumont.fr
afin d'avoir toutes les informations utiles !

Nouveau commerçant à Hénil-Beaumont ? On vous aide !



Vous souhaitez développer votre activité à Hénil-Beaumont ? La Municipalité, dans le cadre de son fonds de concours vitrine, subventionne à hauteur de 50% du montant HT de votre enseigne, avec un plafond de 3000 € de subvention, et une prime de 500 € si vous avez installé un dispositif d'accessibilité ! Pour les commerces de proximité, un allègement fiscal de 15 % de la part communale de la taxe foncière est également en vigueur.

- **La CAHC propose des aides « coup de pouce »** à retrouver sur son site pour vous aider sur vos investissements ou sur votre loyer :

<https://www.agglo-henincarvin.fr/Entreprendre/Aides-aux-entreprises>

- **Initiative Gohelle** propose également des prêts d'honneur pour accompagner votre démarche :

<http://www.initiative-gohelle.fr/un-pret-d-honneur.html>

- **La BGE** propose un accompagnement personnalisé pour votre projet et vous aide dans vos démarches. Contactez le 03 20 19 20 00 (antenne de Lens)

N'oubliez pas que l'ouverture d'un commerce est associée à un certain nombre de démarches administratives, pour lesquelles le service de l'Urbanisme se tient à votre disposition pour vous aider, au 03 21 08 88 68 (39 rue Elie Gruyelle, espace Lumière, 2e étage).



BEAUTÉ DES ÎLES A DÉMÉNAGÉ

L'inauguration des nouveaux locaux de l'institut de beauté «Beauté des îles» s'est déroulée le 26 septembre dernier en présence de Monsieur le Maire et de son équipe.

Initialement installé rue Elie Gruyelle, l'institut de beauté a déménagé au 113 rue de l'Abbaye (face à la Place de la République).

Christelle et son équipe vous accueillent dans une ambiance paradisiaque du lundi au samedi de 9 h à 18 h (fermeture à 17 h le samedi)

BEAUTÉ DES ÎLES
113 RUE DE L'ABBAYE
 Plus d'informations sur [la page Facebook Beauté des Îles By Chris Weso](#)



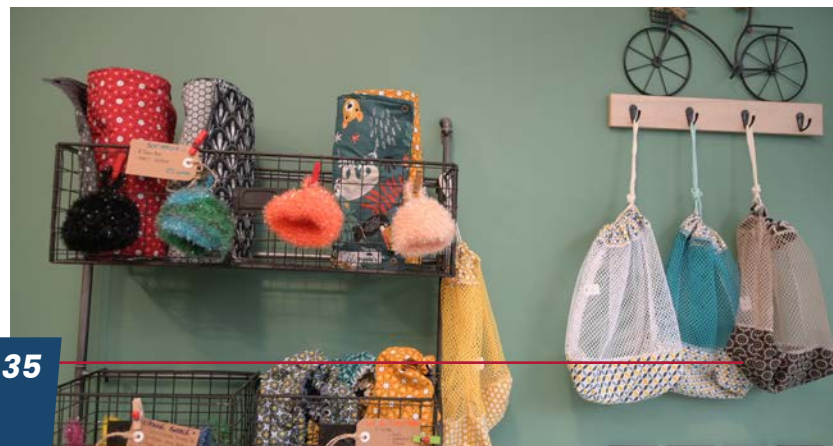
BIENVENUE À LILI POPPIN'S

Votre nouveau commerce situé au 77 rue Henri Barbusse vient d'ouvrir ses portes et vous accueille du lundi au samedi de 14 h à 19 h !

La gérante vous propose une série d'objets de conception artisanale, tels que des savons ou des portefeuilles par exemple, dont la fabrication est basée sur l'objectif 0 déchet.

Laurent Brice, adjoint au Maire délégué aux Actions économiques, ainsi que le responsable du service Entreprendre, étaient présents à l'occasion de l'ouverture de l'enseigne.

LILI POPPIN'S
77 RUE HENRI BARBUSSE
62110 HÉNIN-BEAUMONT



ORDURES MÉNAGÈRES

Pour une ville plus propre

La collecte des déchets est gérée par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le 0800-31-32-49 (N° vert, gratuit depuis un poste fixe, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)



BAC À COUVERCLE ROUGE ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les déchets qui ne vont ni dans le bac à couvercle jaune, ni au conteneur à verre et qui ont des dimensions inférieures à 1 mètre de côté sont à déposer dans votre bac à couvercle rouge.

Les déchets électriques et électroniques, les médicaments et les seringues, les huiles et produits toxiques, les piles et batteries et les gravats ne vont pas dans ce bac

BAC À COUVERCLE JAUNE MATÉRIAUX RECYCLABLES

Les bouteilles en plastique, boîtes de conserve, canettes, bouteilles de lait, cartons, vidés de leur contenu, propres et secs, sont à déposer en vrac, sans sac poubelle dans votre bac à couvercle jaune.

Les couches culottes, les films en plastique, le polystyrène, les boîtes de conserve non vidées, les pots de yaourt et les seringues ne vont pas dans ce bac

DROIT DE RÉPONSE DE CHRISTOPHE LE COUTEUX

« Vous indiquez dans le bulletin municipal de septembre que lors d'une soirée privée organisée en 2017 dans les locaux de La Voix du Nord (pot de départ d'un ancien collègue, comme cela se pratique dans quantité d'entreprises), Mme Gonzales a tutoyé et embrassé les « membres de La Voix du Nord ». C'est inexact. Elle ne les a ni tutoyés ni embrassés pour la simple et bonne raison que la plupart ne la connaissait pas. Vous affirmez, me concernant, une « proximité manifeste avec l'opposition d'extrême-gauche ». Je suis contraint de redire que cela est parfaitement inexact. En qualité de journaliste du troisième plus important quotidien régional de France, j'entretiens des relations professionnelles avec l'ensemble des élus du territoire et il m'arrive aussi d'échanger, par mail ou SMS, avec des élus de la majorité héninoise. Enfin, j'ajoute que cette soirée avait réuni un certain nombre de participants, sans que leur carte d'adhérent à tel ou tel parti politique ne leur soit demandé, comme cela se fait dans tout pot de départ. Si la majorité héninoise a été informée de ce qui se passait dans cette soirée, c'est donc qu'elle y avait des amis ou au moins des sympathisants, signe que celle-ci n'était pas réservée à l'extrême gauche comme vous le suggérez. »

DROIT DE RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU DROIT DE RÉPONSE DE CHRISTOPHE LE COUTEUX

Nous maintenons nos informations et nous ne pouvons que constater que Christophe LE COUTEUX se contredit dans ses explications alambiquées. Ainsi seuls des élus de la gauche la plus radicale ont été conviés à cette fameuse soirée alors que l'agglomération compte de nombreux élus modérés.

Nous maintenons également que Mme GONZALES était particulièrement proche de certains journalistes durant cette soirée. Enfin nous rappelons à Christophe LECOUTEUX qu'il a, dans de nombreux médias, parfaitement assumé la ligne éditoriale de décembre 2015 lorsque La Voix du nord a donné des consignes de vote ce qui n'est pas du tout le rôle de la presse quotidienne régionale.

DROIT DE RÉPONSE DE MARINE TONDELIER

« Dans son édition n°68 d'août 2020, le journal municipal « Hénin-Beaumont c'est vous » a publié une tribune du groupe majoritaire intitulée « en pleine crise d'hystérie en Conseil municipal, Tondelier refuse de s'exprimer sur son salaire à 5000 euros par mois » qui multiplie les attaques mensongères à mon égard. Entre autres, il y est prétendu que mon salaire s'élèverait à « 5000 euros par mois », ce qui est faux, et que le Président de la Fédération d'associations qui m'emploie serait « un élu proche de ma sensibilité politique » ce qui est également faux puisqu'il appartient au parti « Les Républicains ». Il est également insinué que mon emploi serait un emploi de complaisance, voire fictif, compte tenu du fait que j'aurai été « beaucoup » présente à Hénin-Beaumont « en journée » au printemps. J'ai été recrutée, en qualité de cadre supérieure, comme déléguée générale d'une fédération d'associations à laquelle j'avais postulé en juin 2017, suite à un recrutement organisé par un cabinet spécialisé. Ma candidature a été retenue sur des critères de compétences et de savoir-faire professionnels et de savoir-être, et non en raison de mes prétendues relations. J'ai été amenée à déposer des congés pour faire la campagne municipale, comme beaucoup de candidats et, compte tenu de l'épidémie de coronavirus, j'ai comme beaucoup de salariés été contrainte de télé-travailler. Cela explique ma présence fréquente à Hénin-Beaumont au printemps 2020. Enfin, la tribune affirme que j'aurais « refusé de répondre » aux accusations précitées. Cela est également faux. A l'issue de la prise de parole de Bruno Bilde, au cours laquelle il a proféré ces accusations, la Présidence de séance ne m'a ni invitée à répondre, ni même laissé l'occasion de le faire en dépit de mes protestations. C'est l'objet de ce droit de réponse. Marine Tondelier Conseillère municipale écologiste »

GRUPE MAJORITAIRE

Le gros salaire très embarrassant de M. TONDELIER.

C'est ce que l'on appelle l'effet « Streisand ». En voulant répondre sur le montant de son gros salaire, Marine TONDELIER s'est pris les pieds dans le tapis. Ainsi nous confirmons qu'elle a bel et bien répondu à une annonce pour être déléguée générale d'ATMO France, structure largement subventionnée par de l'argent public.

Cette annonce précisait que la rémunération fixe oscillait entre 60 000 et 65 000 € par an, soit une moyenne de plus de 5 000 € par mois. Mme TONDELIER a été embauchée à ce poste de déléguée générale suite à cette vacance de poste où figurait le salaire indiqué.

Pourquoi, elle qui se veut la championne de la transparence, ne veut-elle pas révéler son salaire alors qu'elle met en avant son statut de soi-disant cadre supérieur ?

A-t-elle honte ? Réserve-t-elle ses exigences de transparence à ses seuls adversaires ?

Nous l'invitons en tout cas à rendre public son salaire mensuel brut, compte-tenu du fait qu'il s'agit en grande partie de l'argent des contribuables.

Si nous ne nous permettons pas de juger de la qualité du travail professionnel de madame TONDELIER au sein d'ATMO France, nous pouvons en revanche juger de sa compétence en Conseil Municipal. Or, lors de la séance du 9 octobre dernier, les élus d'opposition ont été jusqu'à avouer ne rien comprendre à certains dossiers.

Ainsi M. TONDELIER et ses amis ont refusé de voter en faveur d'une recette, issue d'un protocole transactionnel permettant à la ville de toucher près de 184 000 €.

Comme si cette incompétence ne suffisait pas, l'opposition a avoué ne pas savoir que la législation offre un panel de marchés publics en dehors de l'allotissement. Concernant le marché global de la performance énergétique que la ville a passé, un allotissement aurait coûté 10 fois plus cher aux contribuables.

Et dire que ces élus osaient prétendre diriger la ville d'Hénin-Beaumont alors qu'ils n'arrivent même pas à se mettre d'accord entre eux. Les 3 élus du groupe Osons pour Hénin-Beaumont votent en effet de manière différente pour certaines délibérations et aussi sans aucune explication.

Cette division au sein même de l'opposition démontre qu'elle est dans l'incapacité totale d'incarner la crédibilité et le sérieux que ses électeurs seraient pourtant en droit d'exiger.

L'opposition ne sait faire qu'une chose, critiquer en permanence le travail que les élus d'Hénin-Beaumont font au service des habitants. Pour le groupe d'opposition, l'intérêt général passe toujours après les discours politiques qu'il développe de manière creuse et le plus souvent sans la moindre proposition.

Il faut inviter les habitants d'Hénin-Beaumont à regarder le triste spectacle que la bande à Tondelier donne en Conseil municipal pour se rendre compte de sa totale incompétence.

A l'agglomération, M. TONDELIER est aux abonnés absents lorsqu'il s'agit de défendre les quartiers de notre ville. Lors de la dernière séance de la CAHC, elle n'a ainsi pas décroché un mot pour aider à la rénovation du quartier Kennedy. Sans doute en raison de son mépris de classe, elle qui demeure une petite bourgeoise, bobo parisienne.

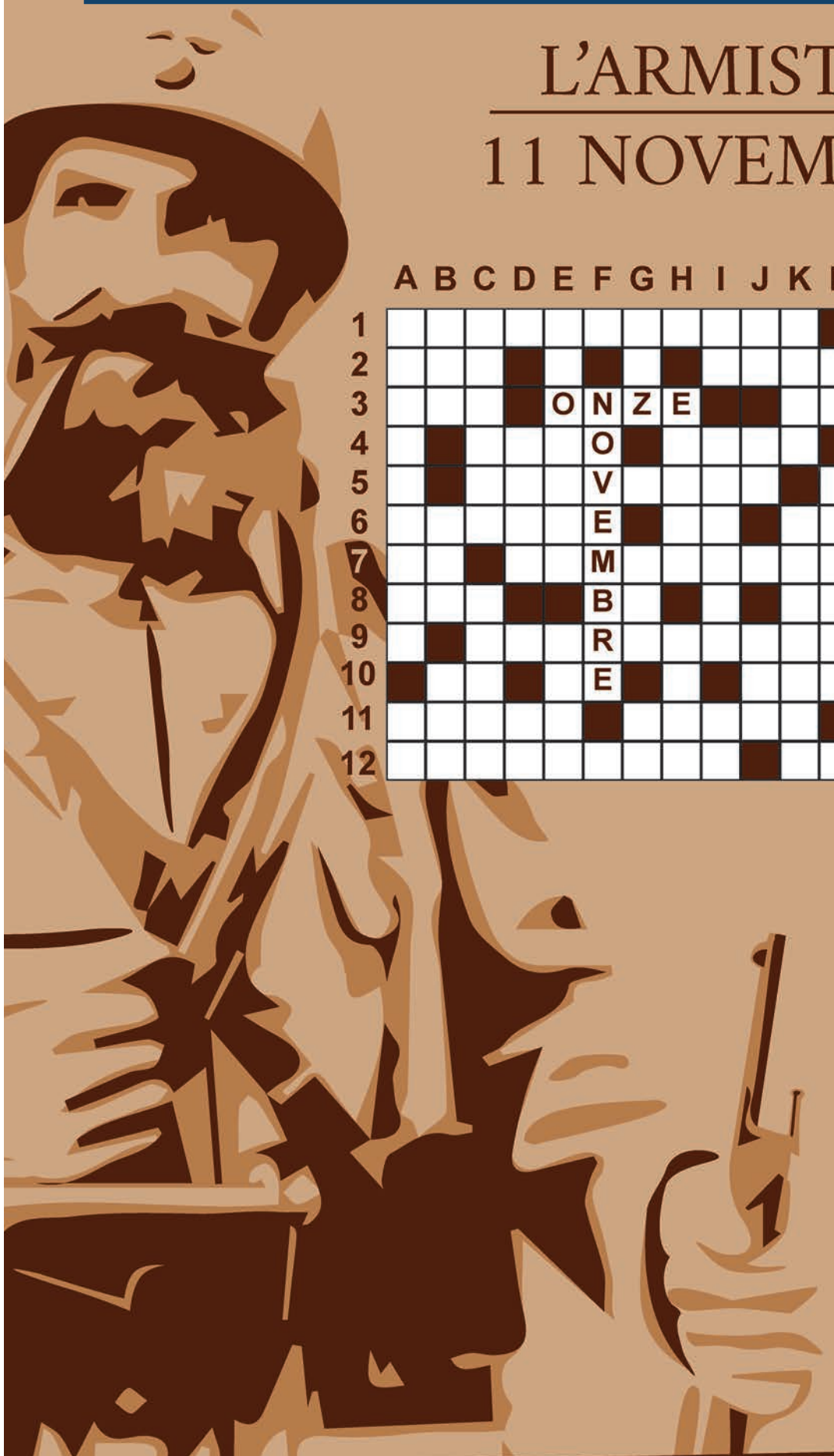
GRUPE MINORITAIRE

Lors du dernier Conseil, nous avons demandé la fin de l'artificialisation des sols, une meilleure prise en compte de la santé dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme et insisté pour que les petits commerçants et artisans qui auront à respecter le nouveau Règlement Local de Publicité soient accompagnés. Nous avons aussi déposé trois motions et regrettons le mépris de la majorité municipale à leur égard. Ils ont rejeté celle demandant un débat sur la 5G en utilisant les arguments des lobbys, détourné celle défendant les animaux en tract à la gloire du maire, et ont refusé d'examiner notre motion en soutien aux salariés de Bridgestone. Quel cynisme ! M. Tondelier, I. Taourit, A. Gack

NON-INSCRIT

230, c'est le NOMBRE DE CARACTÈRES qui nous sont DONNÉS pour ÉVITER QUE NOS POINTS DEVUE NE SOIENT MANIPULÉS PAR LA MAJORITÉ. Ce n'est VRAIMENT PAS SÉRIEUX. RETROUVEZ-NOUS SUR www.facebook.com/Hénin-Beaumont-Action. Patrick PIRET

L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918



A B C D E F G H I J K L

| | | | | | | | | | | | | | |
|----|--|--|--|--|---|---|---|---|--|--|--|--|--|
| 1 | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | O | N | Z | E | | | | | |
| 4 | | | | | O | | | | | | | | |
| 5 | | | | | V | | | | | | | | |
| 6 | | | | | E | | | | | | | | |
| 7 | | | | | M | | | | | | | | |
| 8 | | | | | B | | | | | | | | |
| 9 | | | | | R | | | | | | | | |
| 10 | | | | | E | | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | | | | | | | | | | | | | |

HORIZONTALEMENT :

1- Ne fut effectif qu'à 11h, le matin du 11 novembre 1918
 -2- Gardienne de la paix - Un des signataires de l'Armistice du 11 novembre 1918
 -3- Joli mois - En fin d'année
 -4- Stocke le grain - Tombe sans bruit -5- Celui du 11 novembre 1918 doit rester dans notre mémoire collective
 -6- A perdu la tête - Pronom - Non-dit chez les nobles
 -7- Vaut un grade - Signé le 11 novembre 1918 à 5h15 du matin
 -8- Ville de Serbie - Brome - Bien en chair
 -9- L'homme des tranchées
 -10- Sodium - Terme de chimie - Mises en laque
 -11- Se comptent, hélas, par millions lors la Grande guerre - Le 11 novembre fut pour lui, la fin de l'enfer
 -12- Fameuse clairière - Ne finit jamais une phrase

VERTICALEMENT :

A- Forêt devenue célèbre avec l'Armistice (de) - Pour un monsieur anglais
 -B- Cours supérieur - Forcément sélectif - Embarqua des couples
 -C- Son chocolat est réputé - Début anglais
 -D- Petite grecque - Thorium
 -E- Passer par différentes phases - Duplicopieur
 -F-G- Près de - C'est une façon d'aller - Palladium
 -H- Suite de points - Les quatre cardinaux
 -I- Paire de baffes - Ont reçu une sacrée huile ! - Est anglais
 -J- Points opposés - Infinitif - A son lit à Strasbourg
 -K- Reçu retourné - Langue slave
 -L- Exclamation - Une première dramatique - S O

SOLUTIONS DU MOIS PRÉCÉDENT :

HORIZONTALEMENT : 1- PROPRETE - RUE -2- AIN - ARIEN -3- POUBELLES - OC -4- O.E. - EA -5- EBOUEURS - LCV -6- ROUE - ALLAI -7- DEJECTIONS (canines) -8- RUS - IM -9- TROTTOIRS - VE -10- PAYA - AERE -11- MEGOTS - NIAS -12- ASPIRATEUR

VERTICALEMENT : A- PAPIERS - T.P. -B- RIO - B.O. - TRAM -C- O.N.U. - OUD - OYEA -D- BOUEE - TAGS -E- RUE - JET - ÔP (Pô) -F- LOUPE - OUTI -G- TALER - CRI - SR -H- ERE - SATURA -I- ISE - LISSENT -J- RE - ALLO - RIE -K- UNO - CANIVEAU -L- CIVISME - SR



LES BRÈVES DE LA POLICE MUNICIPALE

03 21 74 87 33 – 06 03 58 36 60

7j/7 - 24h/24

VANDALISME

Le jeudi 8 octobre 2020, vers 15 h 30, sur le Boulevard des Frères Herbaut, l'attention de la patrouille de la Police Municipale est attirée par l'attitude de deux adolescents dont une jeune fille qui est en train de faire des graffitis à l'aide d'un marqueur sur le panneau indicateur des horaires de bus face au N°66 du dit boulevard.

Immédiatement, les agents de police se portent à la hauteur des deux individus et constatent des inscriptions sur le panneau. Ils interrogent alors la jeune fille qui déclare en être l'auteure.

La mise en cause remet spontanément le marqueur de couleur rouge qui correspond aux graffitis relevés sur le panneau et indique que son ami présent sur les lieux a également porté des inscriptions.

Les faits sont rapportés à l'Officier de Po-

lice Judiciaire territorialement compétent de l'Hôtel de Police de Lens qui demande aux agents de transporter les deux adolescents au Poste de Police Municipale et de contacter les parents respectifs afin qu'ils viennent les récupérer.

Après avoir été reçus et sermonnés par la direction du Pôle municipal de Sécurité les deux mis en cause ont été remis à leurs responsables légaux respectifs.

Parallèlement, la société TADAO a été alertée par le Directeur de la police municipale conformément à la convention relative à la prévention de la délinquance dans les transports publics entre la commune d'Hénin-Beaumont, la société Transdev Artois Gohelle et le SMT Artois-Gohelle en date du 29 mars 2019 et un dépôt de plainte sera effectué à l'encontre des deux adolescents par la société TADAO.

DESTRUCTION, DÉGRADATION OU DÉTÉRIORATION VOLONTAIRE D'UN BIEN APPARTENANT À AUTRUI



DE 1 500 €
À 30 000 €



PEINE DE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2 ANS D'EMPRISONNEMENT



DÉPISTAGE COVID-19

GRATUIT • SANS RENDEZ-VOUS • SANS ORDONNANCE

Place WAGON à partir du lundi 2 novembre
11 h - 17 h

sur présentation de la carte vitale - prise en charge 100 %

RÉSULTATS
24H - 48H






ALLOCUTION PRONONCÉE PAR STEEVE BRIOIS, MAIRE D'HÉNIN-BEAUMONT à l'occasion de l'hommage rendu par la Municipalité à Samuel Paty

Une fois encore, la sauvagerie islamiste a fait son œuvre dans notre pays.
Une fois encore, elle a pu compter sur la passivité complice et le laxisme d'acteurs institutionnels,
politiques, médiatiques, parfois même judiciaires.

Vendredi 16 octobre, c'est un professeur qui a été assassiné, décapité en plein jour, en pleine rue.
Samuel Paty a été tué pour avoir voulu montrer qu'en France, on dit ce que l'on veut !

Samuel Paty est mort pour avoir voulu montrer qu'en France,
on peut débattre, on peut rire, on peut se moquer, on peut blasphémer !
Samuel Paty a été ciblé pour avoir voulu montrer qu'en France,
la loi des hommes est supérieure à la loi de Dieu !

Aujourd'hui, nous pleurons un professeur de l'école publique, laïque et républicaine française.

Aujourd'hui, nous pleurons un père de famille,
qui laisse derrière lui un enfant de 5 ans, qui deviendra pupille de la nation.
L'assassinat de Samuel Paty ne peut pas être considéré comme un acte isolé.
Pas après Charlie Hebdo, pas après le Bataclan, pas après Nice, pas après Mohamed Merah.
Nous disions déjà à l'époque que nous étions en guerre.

La vérité c'est que nous sommes toujours en guerre.
Trêve de mesures symboliques, qui ne changent rien et n'endorment même plus.
Allumer des bougies en manifestant contre la haine ne suffit plus, n'a jamais suffi !

Il ne s'agit plus uniquement de se défendre, d'espérer ne pas être attaqué :
il nous faut combattre.

Il ne s'agit plus de chercher des excuses à des barbares qui ne demandent
qu'à susciter notre compassion pour mieux nous mépriser et nous écraser.
Nous affrontons un véritable système qui s'épanouit à cause de nos lois et de notre naïveté.
Sous le couvert de la légalité et au cœur même de notre pays, des associations,
parfois des partis politiques, s'efforcent de provoquer un climat favorable à leur cause :
c'est-à-dire un climat insurrectionnel, totalitaire et sanguinaire.

« Ils viennent jusque dans nos bras
Egorger nos fils et nos compagnes ! »

Notre hymne national aurait dû résonner aux yeux de certains
comme une prophétie: ils n'ont malheureusement pas voulu l'entendre.

On ne combat pas un mal qu'on ne nomme pas.
L'ennemi est là, il a un nom, c'est le terrorisme islamiste.
Notre France, c'est la liberté, l'égalité, la fraternité.
C'est ce qu'elle représente aux yeux du monde.

Et c'est ce que nos ennemis haïssent et veulent détruire.
La civilisation doit gagner face aux barbares, la France a un rôle historique et universel à jouer.

***Soyons tous unis, ne faiblissons pas !
Pour Samuel Paty,
pour la République, pour la France !***